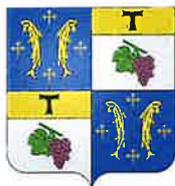


République Française

Département de
Meurthe-et-Moselle



Nombre de
membres :

En exercice : 14
Présents : 10
Pouvoir :
Excusés : 2
Absents : 4

Date de
convocation :
27/082025

Date d'affichage :
27/08/2025

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THIAUCOURT REGNIÉVILLE

SÉANCE DU 2 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le deux septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Margaret DUMONT, Maire de la Commune de Thiaucourt-Regniéville

Présents : Mesdames DUMONT Margaret, CORDONNIER Sonia, GUIDOU Sylvie, WIESENER Sonia, MARTZ Isabelle
Messieurs THOMAS Frédéric, SIMON Roger, GATIMEL Allan, BURGER Roger, CHERY Franck

Pouvoirs :

Absents excusés : Messieurs DOTTE Jean-Claude, ROUX Jean-Pierre,

Absents : Mesdames NAWROT Nancy, CLAUDOT Betty

Secrétaire de séance : Monsieur Allan GATIMEL

DCM n°20250209_91

DELIBERATION N° 91 : RECRUTEMENT D'UN AGENT VACATAIRE

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique

Madame le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que pour pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public,
- rémunération attachée à l'acte.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de recruter un vacataire pour effectuer pour la période du 02 septembre 2025 au 01 septembre 2026.

Il est proposé également aux membres du Conseil Municipal que chaque vacation soit rémunérée :

- sur la base d'un taux horaire d'un montant correspondant à l'acte déterminé réalisé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la Commune de THIAUCOURT-REGNIÉVILLE accepte l'embauche d'un vacataire et charge Madame le Maire de signer tous les documents y afférents.

Nb de votes exprimés : 10

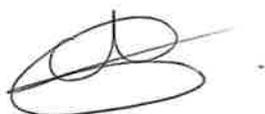
votants pour : 10

votants contre : 0

abstention : 0

Le secrétaire de séance

GATIHA ALLOU



Pour expédition certifiée conforme

Le Maire,

Margaret DUMONT

